

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

DELIBERATION N° 3 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Office de Tourisme Communautaire - Convention d'objectifs 2022.

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25
Nombre de voix
Présents : 18
Absents :
Pouvoirs : 5
Excusé : 2

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusés : Marie-Pierre HAMMES, Martin FAURE.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de confier la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire à une association appelée « Association de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins ».

Il convient donc de signer avec cette association une convention d'objectifs lui fixant les orientations et les moyens mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Le Président propose de fixer le montant de la dotation à 1 236 762 € qui se compose de :

- Montant de la dotation touristique : 617 752 €.
- Montant prévisionnel de la Taxe de séjour 2022 : 260 000 €.
- Solde de la Taxe de séjour 2020 : 81 366, 10 €.
- Participation annuelle de la Communauté de Communes du Pays des Écrins : 277 643, 90 €.

D'autre part, les investissements seront pris en charge par les réserves de l'Office de Tourisme Communautaire :

- Cendriers : 1 000 € TTC.
- Racks à vélo : 1 800 € TTC.
- Panneaux d'affichages : 7 200 € TTC.
- Ecrans spéciaux connectés à APIDAE : 20 000 € TTC.
- Aménagement BIT 1 600 à Puy Saint Vincent : 26 610 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve les orientations fixées par la convention d'objectifs.
- Approuve les moyens mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Écrins à l'association « Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins ».
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS
DES ÉCRINS



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB3DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Office de Tourisme Communautaire - Convention d'objectifs 2022.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB3DU240222-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB3DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	1025
Nom original :		
SKM_C45822022513220.pdf	application/pdf	99445
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB3DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	99445
Nom original :		
Annexe Projet Convention OTC ok suite retours otc.pdf	application/pdf	234960
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB3DU240222-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	234960

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 13h49min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 13h49min26s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>25 février 2022 à 13h49min29s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>25 février 2022 à 14h04min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-02-25</i>